

Province de Québec

A une séance extraordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 10 décembre 2018 à 20h00, pour prendre en considération les sujets suivants :

- **Offre de la Caisse Desjardins pour le renouvellement d'un emprunt.**
- **Autorisation pour la signature du billet et acceptation des conditions de l'emprunt.**

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Daniel Fortin.

Les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation, conformément à l'article 157 du Code municipal du Québec.

Résolution : 2018-347

Acceptation de l'offre de la Caisse Desjardins pour le renouvellement d'un emprunt.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Desjardins de l'Érable pour son emprunt par billet en date du 10 décembre 2018, au montant de 51 600 \$, effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2013-04.

Que ce billet est émis au prix de 100.00 CAN pour chaque 100.00 \$, valeur nominale des billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

9 300 \$	5,22%	10 décembre 2019
9 800 \$	5,22%	10 décembre 2020
10 300 \$	5,22%	10 décembre 2021
10 800 \$	5,22%	10 décembre 2022
11 400 \$	5,22%	10 décembre 2023

Que les billets, capital et intérêt, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée

Résolution : 2018-348

Autorisation signature des billets pour l'emprunt.

Attendu que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la municipalité de Laurierville souhaite emprunter par billet un montant de 51 600 \$;

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
2013-04	51 600 \$

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 51 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2013-04 soit réalisé.

Que les billets soient signés par le maire. M. Marc Simoneau, et le secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras.

Que les billets soient datés du 10 décembre 2018.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2019	9 300 \$
2020	9 800 \$
2021	10 300 \$
2022	10 800 \$
2023	11 400 \$
2023	0 \$ (à renouveler)

Adoptée

Résolution : 2018-349

Clôture de l'assemblée

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier